



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 7 février 2020

## Élections municipales et communautaires dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures dans le Finistère

Les déclarations de candidatures, obligatoires pour toutes les communes, sont à déposer du **lundi 10 février au jeudi 27 février 2020 inclus**, aux lieux suivants :

	Lieux de dépôt
Arrondissement de BREST	Sous-préfecture de Brest 3 rue Parmentier à Brest
Arrondissement de CHÂTEAULIN	Sous-préfecture de Châteaulin 33 rue Amiral-Bauguen à Châteaulin
Arrondissement de MORLAIX	Sous-préfecture de Morlaix 4 rue Jean-Yves Guillard à Morlaix
Arrondissement de QUIMPER	Préfecture du Finistère 42 boulevard Dupleix à Quimper

Tous les renseignements utiles aux candidats pour préparer le dépôt de leur déclaration de candidature sont consultables sur le site Internet des services de l'État :

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique « *publications / élections / municipales 2020* »

En particulier, les candidats sont invités à prendre attentivement connaissance des « **mémentos aux candidats** », celui pour les communes de plus de 1000 habitants ou celui pour les communes de moins de 1000 habitants, disponibles sur le site.

En cas de second tour, les déclarations de candidature, obligatoires pour les candidats dans les communes de 1000 habitants et plus, seront à déposer dans les mêmes lieux le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020. Pour les communes de moins de 1000 habitants, les candidats enregistrés non élus au 1<sup>er</sup> tour sont automatiquement candidats au second tour et n'ont pas à redéposer leur candidature.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère